

## ■ Bibliographie

Gagnepain, Jean, *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des Sciences Humaines*; t.1: *Du Signe, de l'Outil*, Paris, Pergamon Press, Bruxelles, De Boeck Université, 1982; t. 2: *De la Personne, de la Norme*, Paris, Livre et communication, Bruxelles, De Boeck Université, 1991; t. 3: *Guérir l'homme. Former l'homme. Sauver l'homme*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, coll. Raisonances.

Gagnepain, Jean, « Leçons d'introduction à la théorie de la médiation », in *Anthropologiques*, n° 5, Coll. BCILL, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Quentel, Jean-Claude, *L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire*, Bruxelles, De Boeck Université, 1993, coll. Raisonances, 2<sup>e</sup> éd., 1997.

Quentel, Jean-Claude, *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001, coll. Raisonances.

Cosmopolitiques : Comme pour les malades, on ne peut pas le faire à sa place. On ne peut pas non plus prétendre nier ces différents statuts dans une revendication générale d'attribution de droits civiques entiers pour tous, de l'élève à l'étudiant, du patient au détenu. Mais la responsabilité des professions qui sont en charge précisément de ces sans-voix de la République est alors cruciale : car il leur faut à la fois ne pas leur prêter des capacités ou des droits qu'ils ne peuvent exercer et pourtant ne pas ignorer que cette privation ou cette suspension n'est qu'un statut transitoire, qui doit même les préparer à récupérer l'exercice plein et entier de leurs droits civiques. Les formes institutionnelles (cf. Tosquelles et Oury) de mises en scène d'un exercice réduit, voire même simulé diraient les critiques, de ces responsabilités doivent donc être finement élaborées pour garder vivante cette aspiration, ce désir de citoyenneté, cette prétention inaliénable, sans prétendre pour autant que l'opération soit par avance réussie et que l'égalité citoyenne émerge par décret ou par la seule expertise des médiateurs de la République !

*Entretien réalisé par Dominique Boullier*

Isabelle Mauz

# Protection du bouquetin des Alpes et construction du Parc National de la Vanoise

Comment enrôler le bouquetin dans la République ? Dans l'histoire du parc de la Vanoise, son rôle sera essentiel malgré ou à cause des malentendus qu'il suscite. Mais quand il n'en fait qu'à sa tête et quand la politique de protection a réussi, il faut lui inventer un véritable rôle politique comme indicateur de la participation des populations aux décisions.

« Je ne dirais pas que toute l'histoire [du Parc National] de la Vanoise a tourné autour des bouquetins, mais... les bouquetins ont eu une place considérable dans les débuts et le devenir du

parc, c'est certain. » Ces propos, que nous livrait Charles Maly<sup>1</sup>, ont de quoi surprendre. On saurait mieux l'affirmation que la Vanoise eut une place considérable dans l'histoire des bouquetins, puisque c'est là, en France, qu'ils ont été sauvés de l'extinction et que le parc abrite l'essentiel des représentants français de l'espèce. Mais le contraire ? La protection n'est, après tout, qu'un des objectifs du parc et le bouquetin n'est qu'une espèce parmi les milliers que

■ Charles Maly (1939-2001) a travaillé au parc national de la Vanoise de 1964 à 1991. Il est l'auteur de plusieurs guides et romans sur la Vanoise. Ces propos ont été recueillis dans le cadre d'une recherche sur l'histoire et la mémoire des parcs nationaux métropolitains, dirigée par Raphaël Larrère et financée par le ministère chargé de l'Environnement.

Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 comptent la flore et la faune de la Vanoise.

Cependant, notre interlocuteur connaissant bien le parc et les bouquetins, son affirmation mérite que l'on s'y arrête. Quel rôle les bouquetins ont-ils donc joué dans l'émergence et la construction du Parc National de la Vanoise, c'est-à-dire, rappelons-le, le premier Parc National français ? C'est ce que cet article s'attache à élucider.

Nous identifierons des étapes dans l'histoire du parc, auxquelles correspondent à la fois une situation du bouquetin, des façons d'en parler et de le traiter. Chacune de ces périodes constituera une partie de cet article. La première s'étend des plus anciens projets d'un parc national en Savoie, dans les années 20, à sa création officielle, le 6 juillet 1963. Le pastoralisme se porte mal ; les hautes vallées savoyardes se vident de leurs habitants ; vers la fin de la période, les grandes stations de sports d'hiver commencent à peine à sortir de terre. Quant aux bouquetins, ils sont de plus en plus rares et extrêmement farouches ; la pression de chasse est forte. Nous nous interrogerons ici sur les motivations des promoteurs d'un parc national en Savoie. Qui ont-ils voulu sauver : les bouquetins ou les hommes ? Quelle place les différents projets ont-ils accordé aux uns et aux autres ? Quelle conception la loi relative à la création des parcs nationaux<sup>2</sup> a-t-elle finalement retenue ? À l'issue de cette première étape, le parc existe sur le papier, il reste à le faire exister sur le terrain. Nous verrons que la protection du bouquetin a été l'un des moyens d'y parvenir et que le bouquetin a servi d'indicateur de la réussite du parc. Tout au long de cette seconde période, les bouquetins prospèrent et s'habituent à la présence humaine ; les populations s'étendent. Aussi une troisième étape est-elle finalement atteinte : l'espèce occupe désormais la totalité de l'aire protégée ou peu s'en faut, les effectifs dans le parc stagnent et parfois diminuent. Comment continuer à construire le parc à partir du moment où le sort de l'espèce qui a en partie justifié sa création n'est plus, dans le parc, un véritable enjeu ?

Un parc national au service des bouquetins ou au service des hommes ?

Le parc national à bouquetins du Dr Couturier

Au début du <sup>xx</sup>e siècle, le bouquetin est, en France, un gibier rare et très convoité. Il ne survit que dans quelques secteurs inaccessibles, notamment en Haute-Maurienne. L'état des populations suscite l'inquiétude d'alpinistes et de responsables cynégétiques qui réclament et obtiennent que soient prises diverses mesures de protection. En vain. Les effectifs continuent de décliner et après la première guerre, il semble que l'on s'achemine vers la disparition de l'espèce. En Italie, en revanche, la constitution dans le massif du Grand Paradis d'une réserve royale de chasse puis d'un parc national, en 1922, a sauvé le bouquetin de l'extinction. L'échec français et la réussite italienne persuadent les défenseurs du bouquetin

que protéger l'espèce ne suffit pas et qu'il faut, en outre, conférer à l'espace qui l'abrite un statut particulier. Sur la nature de ce statut, les avis divergent, les uns optant pour une réserve naturelle, d'autres pour un parc national, sans que ces termes aient d'ailleurs reçu de définition légale.

Dans les années 50, le projet est repris et affiné par le Dr Couturier, curieux alliage du chirurgien établi, du naturaliste reconnu et du chasseur impénitent, qui a, sur le tard, découvert la chasse au bouquetin, et l'a dès lors préférée à toutes les autres. Le bouquetin, virtuose du rocher, est pour lui le plus excitant gibier de montagne. Couturier prend fermement parti pour un parc national, plutôt que pour une réserve naturelle. Ce parc national, comment le conçoit-il ? Il mentionne que la faune et la flore bénéficieront, dans leur ensemble, de la protection de l'espace. Il n'y a toutefois aucune ambiguïté : son intention est avant tout de sauver le bouquetin et de lui permettre de s'établir définitivement en France. Ajoutons qu'il ne s'agit pas seulement de protéger pour protéger mais également de protéger pour reconstituer un capital cynégétique ; protéger pour, à terme, pouvoir chasser.

De cet objectif très clairement affiché découle tout le reste du projet. Tout d'abord, sa localisation : Couturier part du principe qu'il vaut mieux laisser les bouquetins choisir leurs secteurs que de les réintroduire. Or, les bouquetins du Grand Paradis franchissent spontanément la crête frontalière, à l'extrémité orientale des hautes vallées savoyardes. C'est là que sera créé le parc national ; sa frontière avec le parc italien sera la plus longue possible. Sa dimension, ensuite : le parc, fait pour le bouquetin, sera à sa mesure et inclura toutes les colonies connues. Il faut encore tenir compte du fait que les bouquetins exigent de vastes territoires. Bref, le parc national sera taillé pour satisfaire les besoins présents et futurs des ongulés, tels qu'on les envisage alors. Le recrutement des gardes et l'organisation de leur travail sont eux aussi entièrement pensés en fonction de la protection de l'espèce. La priorité absolue sera la lutte contre le braconnage et le suivi des populations. Le parc national emploiera donc des gardes assermentés, qui seront recrutés parmi les habitants, de préférence parmi les braconniers les plus renommés, selon l'idée que les pires braconniers font les meilleurs gardes. Ils se montreront le plus souvent possible sur le terrain, seront armés, et sanctionneront sévèrement les contrevenants.

Signalons l'existence, à la même époque, d'un projet du Club Alpin Français (CAF), qui ne diffère guère du précédent que par son extension plus réduite – il consiste en une étroite bande adossée à la frontière. La protection du bouquetin constitue, à nouveau, la motivation essentielle.

Le parc national «culturel» de Gilbert André

Dans les années 50 émerge un projet d'inspiration complètement différente, formé et ardemment soutenu par un jeune homme, Gilbert André,

à peu près en tout point opposé au Dr Couturier. Il implique des catégories de personnes largement ignorées par les projets précédents : les habitants des communes où doit être créé le futur parc, et des urbains.

C'est d'abord pour sauver les hommes que Gilbert André veut fonder un parc national. Quels hommes ? Les montagnards demeurés attachés à leur terre, et les citadins à la fois conscients des méfaits des grandes villes et en mesure de s'y soustraire, au moins périodiquement. Il s'agit de sauver, dans un même mouvement, les montagnards et les urbains, qu'il juge également en péril. Pour cela, il faut aider les montagnards à rester au pays, en améliorant leurs conditions de vie et surtout en maintenant et en créant sur place des activités. Gilbert André songe en premier lieu aux activités traditionnelles : agriculture, pastoralisme, exploitation et travail du bois, artisanat. Il prône par ailleurs un développement touristique modéré. Les citadins doivent séjourner à la montagne : en même temps qu'ils y rétabliront leur équilibre physique et moral compromis, ils seront les clients et les hôtes des montagnards, leur permettront d'écouler denrées et objets artisanaux et de gagner l'argent qui leur manque tellement. Chacun y trouvera son compte. Gilbert André voudrait encore que de jeunes urbains effectuent tout ou partie de leur scolarité en montagne ; les « collèges de montagne » occupent dans son projet une place importante. Les ambitions du projet sont très vastes, ses dimensions aussi. C'est d'abord toutes les Alpes que Gilbert André veut transformer en parc national. Devenu maire de Bonneval-sur-Arc en 1956, il consent à restreindre ses ambitions aux hautes vallées savoyardes.

Il semble, d'après ce qui précède, que le parc national culturel soit entièrement au service des hommes. Et les bouquetins, dans tout cela ? Ils ne sont pas absents. Pour Gilbert André, l'ensemble des êtres vivants contribue à rendre la montagne vivante et belle ; il appelle au respect de la vie, sous toutes ses formes. Il ambitionne lui aussi de protéger les bouquetins, mais ce n'est à ses yeux qu'un élément d'un ensemble. La sauvegarde des bouquetins s'insère ici dans un projet global.

La différence de style entre les projets est flagrante. Gilbert André refuse de concevoir le parc national comme un dispositif policier. Interdiction, surveillance, sanction sont des termes qu'il n'emploie pas et qui manifestement lui répugnent. Le parc national n'est pas là pour interdire, mais pour éduquer, maintenir et promouvoir.

Les méthodes des partisans du parc pour faire avancer leurs idées divergent tout autant. Là où alpinistes et chasseurs s'adressent aux milieux naturalistes et forestiers, *a priori* susceptibles d'être intéressés, leur envoyant des dossiers qui suivent la voie hiérarchique, Gilbert André rencontre personnellement des intellectuels de renom (des écrivains comme Georges Duhamel et Daniel-Rops mais aussi Louis Armand), des personnalités politiques

de premier plan (Antoine Pinay), les élus locaux et des directeurs de grands journaux (Hubert Beuve-Méry, Robert Servan-Schreiber).

Un essai de synthèse : la « conception française des parcs nationaux »

Ainsi, le parc national des uns n'a pas grand-chose à voir avec celui des autres. Dans un cas, ce qui prime, c'est la protection du grand gibier ; dans l'autre, c'est le maintien d'une culture, d'un « genre de vie ». Sans vraiment se contredire, les projets ne se recouvrent pas, ils n'ont ni les mêmes origines ni les mêmes ambitions. Mais ils reçoivent la même dénomination. On pourrait presque parler d'homonymie ou d'équivoque, sinon de malentendu. Un parc national est à la fois un lieu où l'on protège des espèces jugées particulièrement importantes, et un lieu où l'on défend la culture – avec une ambiguïté supplémentaire sur le terme de culture, les montagnards comprenant défense de l'agriculture, tandis que des membres de l'élite intellectuelle comprennent préservation de lieux où méditer à l'abri du bruit et des perturbations de toutes sortes. Ce sont précisément ces ambiguïtés qui servent le projet, qui le font désirer par beaucoup : chacun, derrière l'appellation de « Parc National », entend ce qu'il veut bien ; l'ambiguïté, ici, se révèle un atout<sup>3</sup>. Cependant, partager le nom de parc national ne suffirait peut-être pas. Les promoteurs des différents projets ont encore en commun la volonté de sauvegarder les bouquetins. La convergence paraît sans doute limitée. Il n'empêche qu'avec la protection du bouquetin, ils s'entendent au moins sur un objectif et parlent, malgré tout ce qui les sépare, un peu de la même chose. Ainsi, il suffit qu'un nom et un animal se trouvent à l'intersection des projets pour que tous se mettent à réclamer en chœur un parc national, bien que ce nom recouvre des acceptions très variables et que la volonté de protéger cet animal obéisse à des motivations fort éloignées.

Le duo de projets ou le trio si l'on compte à part le projet du CAF, exerce un effet analogue au niveau gouvernemental : le ministère de l'Agriculture est sensible au projet Couturier, tandis que la vision globale de Gilbert André emporte l'adhésion au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU).

Celui-ci charge un architecte-urbaniste, Denys Pradelle, de mener une enquête préliminaire à la création du Parc National de Savoie. Pradelle a l'intelligence et l'habileté de ne pas arbitrer entre les projets et de proposer une synthèse. Les deux objectifs, protection et développement, sont retenus mais des zones disjointes leur sont attribuées : on protégera dans la zone centrale ; on développera les activités locales dans une zone qui, parce qu'elle entoure la précédente, sera

<sup>3</sup> Ce n'est pas un cas isolé. À propos de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges (Haute-Savoie) créée en 1974, Jean-Pierre Courtin parle des « bienfaits du malentendu » (1987 : 64).

dite périphérique. Pradelle prévoit en outre la création, à l'intérieur de la zone centrale, de réserves intégrales où seuls des scientifiques dûment accrédités seront autorisés à pénétrer. Le parc contentera ainsi les naturalistes avec les réserves intégrales, les instances cynégétiques ainsi que les alpinistes avec la zone centrale, et les populations locales avec la zone périphérique. Les municipalités consultées, une large majorité (24/29) émet un avis de principe favorable. André Prothin, directeur général de l'aménagement du territoire au MRU, reprend les conclusions de Pradelle et annonce qu'un projet de loi relative à la création des parcs nationaux est en préparation.

La rédaction de la loi est confiée aux services des Eaux et Forêts<sup>4</sup>. Les forestiers s'inspirent largement de la synthèse de Pradelle; ils s'en écartent, cependant, sur un point essentiel. Les trois zones, selon Pradelle, devaient être incluses dans le parc. La loi prévoit simplement que le parc pourra être entouré d'une zone périphérique, qui se trouve de la sorte reléguée à l'extérieur du parc lui-même. La loi est donc nettement en retrait du bricolage proposé par Pradelle; elle n'en souligne pas moins, dans ses attendus, l'originalité de la « conception française des parcs nationaux », avec son double objectif de protection et de développement. La loi est suivie d'un décret<sup>5</sup> plutôt mal reçu en Savoie: les élus ont le sentiment qu'il trahit la loi plus qu'il ne la traduit et que le parc, en définitive, ressemblera davantage au projet Couturier qu'à celui de Gilbert André. Aussi l'enquête publique préalable à la création du parc est-elle plus négative que les réactions initiales ne le laissaient supposer. Des pourparlers s'engagent, notamment à propos des stations de sports d'hiver, qui commencent alors à voir le jour et des rectifications sont apportées aux limites du parc. En dépit de ces difficultés, la procédure suit son cours et, dans des délais somme toute brefs, le parc national de la Vanoise est officiellement créé<sup>6</sup>.

Que conclure à ce stade? La diversité des origines, des points de vue, des références et des méthodes a été essentielle dans l'émergence du Parc National de la Vanoise et plus généralement des parcs nationaux français. Il n'est pas certain, en effet, qu'aucun des projets aurait pu, tout seul, aboutir. La conception finale du parc national, indéniablement plus proche de celle du Dr Couturier que de celle de Gilbert André, s'inspire et

<sup>4</sup> Les dimensions du présent article m'interdisent d'expliquer ce choix, cf. Mauz, (à paraître).

<sup>5</sup> Décret n° 61-1195 du 31 octobre 1961.

<sup>6</sup> Par le décret n° 63-651 du 6 juillet 1963.

s'écarte de chacune d'elles. Pour qu'un projet commun ait émergé à partir d'intentions aussi éloignées, il a fallu que soient réunies plusieurs conditions. Une concomitance: les efforts de Gilbert André, du Dr Couturier et des partisans du projet du CAF interviennent en même temps. Une localisation commune: les emprises diffèrent mais ont un noyau commun – la zone

frontalière adossée au Parc National du Grand Paradis. Une même dénomination, prestigieuse, aux acceptions non stabilisées. Enfin, le partage d'un objectif concret: la protection du bouquetin. Au demeurant, la synthèse qui a été tentée comporte aussi des risques et les protagonistes en ont clairement conscience; chacun craint de voir son projet dévoyé et ses attentes trompées mais nul n'est assez puissant pour se passer des autres projets, et des appuis qu'ils drainent. De fait, les ambiguïtés ne manqueront pas d'apparaître au grand jour lors des crises traversées par un parc, tiraillé, dès l'origine, entre protection et développement<sup>7</sup>.

Que deviennent les bouquetins, pendant cette longue phase de conception du parc? Ils continuent de disparaître. Les chasseurs montagnards les abattent chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Les bouquetins n'ont pas appris à leur échapper. Contrairement aux chamois, qui s'enfuient, les bouquetins, en cas de danger, se réfugient dans d'abruptes parois rocheuses: la tactique, efficace face à des prédateurs, ne vaut évidemment rien face à des chasseurs équipés d'armes perfectionnées. Un comptage est organisé dans le parc en 1964: deux « noyaux » sont recensés, qui totalisent une soixantaine d'individus. Jusque-là, la protection du bouquetin a été le seul but commun des différents projets de parc national; elle va dorénavant devenir un des moyens de le concrétiser.

Le bouquetin, indicateur de la réussite du parc

Le parc national est désormais doté d'une existence légale. Mais sur le terrain, rien n'a changé. Il faut à présent construire le parc; pour ce faire, on s'attache notamment à transformer la faune et la flore. Toutes les espèces ne sont pas pareillement concernées par l'action biologique que l'on exerce. La faune est visée plus que la flore et le bouquetin plus que tous les autres animaux.

Puisque la protection du bouquetin est considérée comme une priorité, l'augmentation des effectifs et l'extension des populations deviennent des indicateurs de la réussite du parc. La possibilité de compter les bouquetins, un par un, a ici son importance. Même s'il est difficile de les repérer, en raison de la proximité des couleurs de leur robe et des rochers, un matériel d'acquisition et d'usage relativement aisés (jumelles, longue-vue), une bonne dose d'entraînement et une certaine organisation suffisent à obtenir une valeur pour l'ensemble du parc. Les comptages réalisés en 1964 permettent d'établir une sorte d'« état zéro », que les gardes-moniteurs mémorisent religieusement et à partir duquel des évolutions peuvent être mesurées. Pendant de nombreuses années, les indicateurs sont au vert. Les agents du parc tiennent, avec le bouquetin, une espèce qui

<sup>7</sup> Notamment lors de l'« affaire de la Vanoise », dont Florian Charvolin a montré le rôle dans l'« invention de l'environnement » (Charvolin, 1993).

bénéficie indéniablement de la protection, même si les populations s'étendent moins rapidement qu'on ne l'escomptait.

La présence et l'abondance des bouquetins deviennent la marque de la réussite du parc. Les bouquetins signalent qu'ils prennent acte, eux aussi, de l'existence de l'espace protégé, qui cesse d'être un territoire que seuls les hommes reconnaissent. Une véritable compétition, à qui aura le plus de bouquetins, naît entre les différents secteurs du parc. Il se trouve que l'espèce est singulièrement lente à coloniser de nouveaux espaces : plusieurs années s'écoulent entre le moment où des individus pionniers commencent à repérer un territoire et celui où une colonie y demeure toute l'année (Girard, 2000). Dans les secteurs dénués de bouquetins, les agents s'impatientent : quand donc les bouquetins viendront-ils sanctionner l'existence du parc et la qualité du travail accompli ? Las d'attendre, ils interviennent à plusieurs reprises, et de diverses façons. Ils s'efforcent d'attirer les animaux, en tablant sur leur goût prononcé pour le sel : en Haute-Tarentaise, une « route du sel » est tracée ; des salines sont aménagées dans l'espoir de fixer les animaux. Des réintroductions sont également tentées. Ce sont, surtout au début, des opérations spectaculaires, avec héliportage d'animaux suspendus dans des cages ; les agents ont le sentiment de participer à une aventure exceptionnelle, dont ils sont fiers.

Cette construction biologique du parc réserve bien des surprises. Les bouquetins n'en font en effet qu'à leur tête. Ils ne se contentent pas de coloniser l'espace avec une exaspérante lenteur ; ils n'empruntent pas toujours la direction escomptée. Des bouquetins capturés en Haute-Maurienne et relâchés en Tarentaise s'empressent de regagner le lieu de capture. À Champagny, des animaux, libérés en bordure de la zone centrale, s'en détournent et filent dans la zone périphérique. Les agents du secteur sont passablement ennuyés : persuadés que les bouquetins s'installeraient dans la zone centrale, ils ont omis d'avertir les chasseurs, assez mécontents de voir arriver, sur leur territoire de chasse, ces « bêtes du parc » qu'ils accusent de prendre la place des chamois. Les agents se sentent surtout désavoués : la différence qualitative que la création du Parc est censée avoir instaurée, ils attendent des bouquetins qu'ils la manifestent, par leur présence à l'intérieur et leur absence à l'extérieur du parc. Tout se passe comme si le succès ou l'échec d'une réintroduction indiquait le succès ou l'échec de l'institution et de ses membres.

Autre surprise : le comportement des animaux évolue tout aussi vite et tout autant que leur nombre. Lors de la création du parc, les bouquetins réagissent au moindre signe de présence humaine par une fuite éperdue et ne peuvent être vus, *a fortiori* approchés, que par le plus grand des hasards. Ce sont ces animaux fuyants, farouches, « sauvages », que les artisans du parc rêvent de sauvegarder. Or, les bouquetins changent, une fois

le parc créé. Ils s'accoutument à l'interdiction de la chasse et à l'augmentation de la fréquentation touristique. Ils s'adaptent à la nouvelle espèce d'hommes, curieux mais pacifiques, à laquelle ils ont désormais affaire. N'ayant plus à les craindre, ils cessent de les fuir. Au fur et à mesure qu'ils se multiplient et se familiarisent, les voir, puis les approcher, deviennent choses aisées, bientôt banales. Les bouquetins prennent en outre l'habitude de séjourner, l'hiver, dans les vallées, où ils descendent toujours plus bas et demeurent toujours plus longtemps. Ainsi, la protection induit toute une série de modifications comportementales et des agents de la première heure ne peuvent s'empêcher de déplorer que les bouquetins de l'an 2000 soient nettement différents de leurs ancêtres, pourtant proches, des années 60.

Depuis quelques années, le nombre de bouquetins dans la zone centrale semble stabilisé ; il oscille autour de 1800, un peu plus, un peu moins, selon les années et la rigueur des hivers. L'arrêt de la phase de progression correspond au moment où les bouquetins ont colonisé la quasi-totalité de l'espace colonisable. Il marque la fin d'une étape et oblige à s'interroger sur la poursuite de la construction du parc national. Pendant des décennies, les bouquetins, plus que toute autre espèce, ont été observés, surveillés, désignés à l'attention des visiteurs et des médias. Que faire, lorsque l'évolution de leurs effectifs ne peut plus servir d'indicateur de la réussite ?

1 800 bouquetins dans le parc, et maintenant ?

Une partie des agents se détourne des bouquetins, et critique le choix de continuer à accorder la priorité à une espèce qu'ils estiment aujourd'hui moins menacée et mieux connue que d'autres. Le bouquetin n'est plus, selon eux, une espèce exceptionnelle qui nécessite des moyens exceptionnels mais une espèce qui a éclipsé tous les autres animaux, sans compter la flore, longtemps demeurée le parent pauvre. Cette position est souvent celle des nouveaux agents, et les relations aux bouquetins ont d'ailleurs cristallisé les oppositions entre anciens et nouveaux.

Il faut dire que la stagnation des effectifs de bouquetins a approximativement coïncidé avec le renouvellement du personnel et un changement profond dans les modes de recrutement. Jusqu'à la titularisation des agents, survenue en 1987, la priorité était donnée aux habitants. Depuis lors, le recrutement est national et l'on observe à la fois une nette élévation du niveau de formation initiale des agents recrutés, une modification de leur origine géographique – au profit des urbains –, et sociale – au profit des classes moyennes et supérieures –, ainsi qu'une féminisation. Les nouveaux venus, sensibilisés à la biodiversité, sont arrivés dans un parc peuplé de bouquetins ; ils ont intégré des équipes composées d'agents qui, ayant consacré toute leur carrière à la protection des grands ongulés,

8 On ne se dirige pas forcément, pour autant, vers une disparition des espèces remarquables. Pour la première fois en Vanoise, des gypaètes, réintroduits dans les Alpes, se sont reproduits en 2002. La naissance de petits gypaètes a suscité une forte émotion au sein du personnel de terrain. L'éclosion d'œufs est présentée comme un événement qu'il convient de fêter, dont on revendique la paternité. Le développement des jeunes oiseaux est observé avec la plus grande attention. Bref, les nouveaux agents réagissent exactement comme leurs prédécesseurs, près de quarante ans plus tôt, avec les bouquetins. Il se pourrait donc qu'après le bouquetin vienne le gypaète.

sont incollables sur leur biologie et leur éthologie, et sont passés maîtres dans l'art de les repérer, les observer, les approcher et les capturer. Les nouveaux voient souvent mal ce qu'ils pourraient apporter de plus et reprochent à leurs prédécesseurs de s'être intéressés aux bouquetins par facilité, au détriment d'espèces qui méritaient autant sinon plus d'attention. Quant aux anciens, ils interprètent ce rejet du bouquetin comme une volonté de rupture. Les relations aux bouquetins sont très vite devenues une affaire de générations, de classes, parfois de genres.

Puisqu'ils se sont détournés des bouquetins, vers quoi se sont tournés les nouveaux gardes-moniteurs? Ils ont jeté leur dévolu sur des espèces petites, peu visibles, mal aimées ou mal connues, notamment des insectes ou des chauves-souris ou encore des fleurs, c'est-à-dire sur des espèces opposées, en tout point, aux bouquetins, des « anti-bouquetins », en quelque sorte. Le changement de logo survenu au début

des années 90 résume bien cette évolution : autrefois symbolisé par une tête de bouquetin mâle, le Parc National de la Vanoise l'est aujourd'hui, comme les autres parcs nationaux, par une « spirale de la vie », où sont représentées un grand nombre d'espèces animales et végétales<sup>8</sup>.

Le bouquetin apparaît aujourd'hui un peu usé en tant que moyen de poursuivre la construction biologique du parc ; du moins celle-ci mobilise-t-elle désormais d'autres espèces. Il se pourrait cependant que le bouquetin ait encore un autre rôle à jouer.

#### Un nouveau rôle pour le bouquetin ?

Le bouquetin, devenu l'emblème du parc, a été déconsidéré par les habitants des vallées. Il était autrefois apprécié. Des chasseurs et des éleveurs qui le traitent aujourd'hui de « cochonnerie » se souviennent avoir participé à des « sorties bouquetins » dans le Grand Paradis. À leurs yeux, le bouquetin incarne, jusqu'à la caricature, l'évolution qu'a connue la faune sauvage, qu'ils disent avoir été rare, farouche et saine, et être désormais pullulante, impudente et mal portante. Les chasseurs ont reporté leur attachement sur d'autres animaux, en particulier sur le chamois. Beaucoup ne s'intéressent plus aux bouquetins, de même qu'ils ont cessé de fréquenter le parc. Un partage des espèces a ainsi accompagné le partage de l'espace : les bouquetins sont revenus aux protecteurs, les chamois aux gens du lieu.

Une évolution semble cependant se faire jour depuis quelques années : des habitants revendiquent d'être davantage impliqués dans la gestion des espèces animales à l'intérieur du parc. Au début des années 90, les chasseurs des communes du parc ont formé une association qui s'est rapidement transformée en un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC)<sup>9</sup>, « le GIC Vanoise ». Les revendications qu'expriment ses représentants ne portent pas exclusivement sur les espèces classées gibier, même s'il s'agit souvent de demander plus de bracelets ou une simplification des plans de chasse. Écoutons un chasseur qui exerce des responsabilités au sein du GIC : « Depuis des années, ils prélèvent des bouquetins sur le secteur, pour les réintroduire ailleurs. C'est très bien qu'on les prenne, si y a des gens qui sont demandeurs ailleurs, puisque dans ce secteur-là, la population est trop importante. Mais on pourrait quand même aussi en discuter, être tenus au courant. Les terrains, ils appartiennent aux communes, le gibier, il appartient à personne, il est quand même encore libre d'aller où il veut, ce gibier. On vient prélever des animaux comme ça, on n'a jamais demandé l'avis, localement, des mairies, on n'a jamais demandé l'avis de rien, et encore moins, bien sûr, l'avis des chasseurs, tout se fait en catimini, tout se fait dans leur coin. Pourquoi cacher des choses ? Les animaux ne leur appartiennent pas, ça, c'est déjà un fait. Autant les chasseurs que les gardes-moniteurs, enfin les agents du parc dans leur globalité, que les écologistes, que les machins et tout ce qu'on veut, la nature, ça appartient à personne, et personne ne peut dire, même les agriculteurs ne peuvent pas dire : "c'est à nous, et on fait comme je veux, moi", c'est pas possible, ça. Si on veut que les choses se passent au mieux, il faut faire en sorte quand même que l'espace, tout le monde puisse l'utiliser, sans excès et puis en tenant compte des particularités de chacun ». Ainsi, son statut d'espèce protégée et d'animal depuis longtemps symboliquement approprié par les agents du parc ne met pas le bouquetin à l'abri des revendications. Les chasseurs ne réclament pas seulement la réouverture de la chasse au bouquetin. Ils réclament aussi une gestion plus participative, plus démocratique, des populations animales, y compris lorsqu'elles sont protégées et se trouvent dans un parc national, rappelant que la gestion de la faune et plus largement des milieux naturels n'est pas seulement affaire de biologie et de sciences mais, tout autant, une question politique, qui doit être débattue.

#### Conclusion

Charles Maly avait raison de souligner la place considérable des bouquetins dans les débuts et le devenir du parc. Le bouquetin a été, à sa façon, l'un des

## ■ Bibliographie

Gilbert, A., « Un parc national culturel au sein des Alpes françaises », in *La Revue Française*, 1957, p. 27-32.

Charvolin, F., *L'invention de l'Environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement*, Thèse, Grenoble, Université Pierre Mendès-France, Paris, École nationale supérieure des Mines de Paris : 503, 1993.

Couturier, Marcel A.-J., « Projet d'un Parc National à Bouquetins en France », in *Revue de Géographie Alpine* XXXI, III, 1943, p. 393-398.

Girard, I., *Dynamique des populations et expansion géographique du bouquetin des Alpes (Capra ibex ibex, L.) dans le Parc national de la Vanoise*, Thèse en biologie des populations et des écosystèmes, Université de Savoie : 229, 2000.

Leynaud, E., *L'État et la Nature : l'exemple des parcs nationaux français. Contribution à une histoire de la protection de la nature*, Florac, Parc national des Cévennes, 1985.

Mauz, I., *Histoire et mémoire du Parc National de la Vanoise. La construction du parc*, (à paraître).

construction du parc, non plus seulement en tant que moyen biologique, mais également politique. Ce qui ne signifie assurément pas exclure les considérations biologiques ou éthologiques.

principaux acteurs de ce dernier. Son endurance aux conditions climatiques extrêmes, son incapacité à s'adapter aux pratiques cynégétiques modernes, sa lenteur à coloniser de nouveaux territoires, la tolérance dont il fait actuellement preuve envers la présence humaine sont quelques-unes de ses caractéristiques qui ont pesé et continuent de peser sur la construction du parc. Inversement, le destin du bouquetin a été profondément influencé par le parc. Au gibier rare et méfiant de la période de conception du parc a succédé le bouquetin en plein essor, triomphant, des décennies qui ont suivi sa création, puis, plus récemment, un bouquetin dont les effectifs ne progressent plus, qui est apparemment à son aise au milieu des randonneurs, quoique d'aucuns le disent en réalité perturbé. À bien des égards, les bouquetins actuels diffèrent sensiblement de leurs congénères des années 60 : ils vivent en troupeaux, ne sont plus cantonnés à la haute montagne, paissent au printemps dans les prés de fauche, et ne craignent plus les humains ; ils ne tombent plus sous les balles des chasseurs (sauf en cas de braconnage) mais sont relativement nombreux à être capturés, étiquetés, suivis, parfois transportés dans d'autres massifs alpins. Les bouquetins ont été moins « conservés » que transformés par la construction du parc. Cette construction se poursuit aujourd'hui, par d'autres moyens que ceux mis en œuvre initialement. On a jusqu'à présent assigné au bouquetin un rôle principalement biologique dans la construction du parc ; il est devenu l'animal des scientifiques et des agents du parc, tandis que les gens du lieu s'en détournent. Il serait dommage que les agents du parc cessent de lui prêter attention au moment précis où certains habitants commencent à s'y intéresser de nouveau. Il faut, nous semble-t-il, continuer à enrôler le bouquetin dans la

construction du parc, non plus seulement en tant que moyen biologique, mais également politique. Ce qui ne signifie assurément pas exclure les considérations biologiques ou éthologiques.

Bernard Reber

# Les controverses scientifiques publiques au secours de la démocratie

Pour alimenter le débat sur les procédures de la démocratie au temps des sciences et des techniques, il nous faut revenir avec précision sur les expériences régulièrement tentées, en France particulièrement, et sur leurs « formats » : sous des noms ou des soucis apparemment semblables, des montages très différents peuvent produire des effets de démocratie fort éloignés.

Étonnant pour notre monde moderne, le temps « d'une nouvelle science du politique »<sup>1</sup> pourrait voir le jour à l'occasion de débats publics organisés autour d'objets technologiques controversés. Les crises de la vache folle en Europe, les débats passionnés autour des organismes génétiquement modifiés (OGM), le scandale du sang contaminé en France, les préoccupations bioéthiques, comme le clonage ou les xénogreffes, les choix énergétiques, ont une incidence sur les rapports entre sciences et société. Ces controverses<sup>2</sup> faisant des allers et retours entre les mondes scientifiques et divers

■ Ce terme renvoie à Voegelin E., *La nouvelle science du politique*, (1952) Seuil, 2000. Dans une toute autre perspective, cet essai puissant de philosophie politique autour de la question de la représentation pourrait faire écho à certaines thèses de Bruno Latour à partir de la sociologie des sciences et d'Ulrich Beck, notamment pour l'attention accordée dans les deux cas à l'incertitude. Voir Reber B., « Théorie politique et représentation. Une autre ■■■